



Refus modification du contrat de travail

Par **Ciitronelle**, le **05/09/2012** à **14:42**

Bonjour, je travaille depuis 9 mois chez une famille, en tant que garde d'enfants et entretien de la maison. Je fais 21h par semaines. Suite à la perte d'emploi de mon patron, celui-ci m'a fait une modification de mon contrat de travail, qui passe de 21h à 10h par semaines. Du fait que ce nombre d'heures ne suffisent pas à subvenir à mes besoins, j'ai fait une lettre de refus de modification du contrat. Suite à cela mon patron a rédigé une lettre de licenciement en disant qu'il me licenciait car j'ai refusé sa proposition.

Je voulais donc savoir si, malgré cela j'ai la possibilité de toucher le chômage?

En vous remerciant.

Par **pat76**, le **05/09/2012** à **15:11**

Bonjour

L'employeur vous avait convoqué à un entretien préalable avant de vous licencier?

Par **Ciitronelle**, le **05/09/2012** à **15:37**

Oui nous en avons parlés ensemble avant. Mais je ne pensais pas que sur la lettre de licenciement il y aurait marqué que j'ai refusée leur 10 heures.